

AMPLITUDE SURGICAL

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2018
Vingt-troisième résolution

DELOITTE & ASSOCIES

106 COURS CHARLEMAGNE – 69002 LYON

TEL : + 33 (0) 4 72 43 37 00 – FAX : + 33 (0) 4 72 43 35 13

SOCIETE ANONYME INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA
COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS – RCS NANTERRE 572 028 041

MAZARS

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD – 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET
A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL DE 5.986.008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

AMPLITUDE SURGICAL

Société Anonyme au capital de 478 048,41 €

Siège social : 11, cours Jacques Offenbach 26000 VALENCE

R.C.S ROMANS : 533 149 688

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2018

Vingt-troisième résolution

Amplitude Surgical

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la société au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre soumises à des conditions de présence et de performance.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Amplitude Surgical

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 28 novembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**


DOMINIQUE VALETTE

MAZARS

PIERRE BELUZE